A2C

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7.622,45 €

Siège social : VILLE ACTIVE, 8 RUE DES TAMARIS,

30900 NIMES

391.383.072 R.C.S. NIMES

———

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-trois juin,
à neuf heures,

La société **CEB FINANCES**, Société à responsabilité limitée au capital de 2.370.100 euros, ayant son siège social sis 1391, Chemin de la Rapine à AIX EN PROVENCE (13090), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 801.344.417, représentée par Monsieur Charles-Emmanuel BONNASSE, Gérant,

Associée unique de la société A2C, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La société BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT, Commissaire aux comptes n'assiste pas à la réunion et est excusé.

Le président, Monsieur Charles-Emmanuel BONNASSE, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,

C.B.

PREMIERE DECISION

[...]

DEUXIEME DECISION

[...]

TROISIEME DECISION

[...]

QUATRIEME DECISION

Le mandat de la société BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivé à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'associée unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associée unique
La société CEB FINANCES

Charles-Emmanuel BONNASSE

Certifié par yousign

C.B.